



enface

Conditions Générales
GREENWAY SAS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ENFUZE - CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE	4
ARTICLE 1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION.....	5
ARTICLE 2. ÉLIGIBILITÉ ET AUTRES CONTRÔLES.....	7
ARTICLE 3. NOTRE RÔLE ET LE RÔLE DE GREENWAY.....	7
ARTICLE 4. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA CARTE.....	7
ARTICLE 5. ACTIVATION ET UTILISATION DE LA CARTE.....	8
ARTICLE 6. PORTEFEUILLES NUMÉRIQUES.....	9
ARTICLE 7. SÉCURITÉ DES CARTES.....	9
ARTICLE 8. AUTORISER LES TRANSACTIONS.....	10
ARTICLE 9. PERTE, VOL ET UTILISATION ABUSIVE DES CARTES.....	11
ARTICLE 10. TRANSACTIONS NON AUTORISÉES ET CONTESTÉES.....	11
ARTICLE 11. RESPONSABILITÉ.....	12
ARTICLE 12. NOS DROITS DE SUSPENSION.....	13
ARTICLE 13. CESSATION D'ACTIVITÉ.....	13
ARTICLE 14. PROTECTION DES DONNÉES.....	14
ARTICLE 15. MODIFICATIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS.....	14
ARTICLE 16. GÉNÉRAL.....	14
ARTICLE 17. PLAINTES.....	15
ARTICLE 18. DROIT ET JURIDICTION.....	15
ARTICLE 19. ANNEXE.....	15

ENFUCE - CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

Version : 01/06/2024

Le présent accord ("**Conditions**") définit les conditions d'utilisation de la carte émise par Enfuce License Services Ltd et constitue un accord contraignant entre vous et nous. Les termes "**vous**" et "**votre**" désignent le titulaire du compte , tel que défini ci-dessous .

La carte est émise par Enfuce License Services Ltd ("**Enfuce**", "**nous**", "**notre**" ou "**nos**"). Nous sommes agréés et supervisés par l'autorité finlandaise de surveillance financière en tant qu'établissement de monnaie électronique et sommes autorisés à émettre des instruments de paiement par carte connectés au réseau Card Scheme (tel que défini ci-dessous).

La Carte vous est fournie en collaboration avec Greenway SAS (voir ci-dessous pour plus de détails) qui est désignée dans les présentes Conditions par le terme "**Greenway**". Le rôle de Greenway est expliqué plus en détail à l'article 3.

Les présentes conditions s'appliquent au programme de cartes suivant ("**programme de cartes**") :

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE CARTES

Type de carte :	Commercial Physique, virtuel et wallet (par exemple, carte de portefeuille numérique)
Type de financement :	Crédit : La carte est une carte de crédit et toute utilisation est limitée au montant de la ligne de crédit de la carte et à toute autre limite mentionnée dans les présentes conditions. La facilité de crédit est fournie par le fournisseur de crédit mentionné ci-dessous et arrangée pour vous par Greenway, et ne concerne que vous et le fournisseur de crédit. Toute ligne de crédit de ce type est régie par un accord conclu par vous directement avec le fournisseur de crédit. Pour éviter toute ambiguïté, nous ne sommes partie à aucun contrat de crédit et nous n'accordons pas de crédit pour la carte.
Système de cartes :	Carte Mastercard
Monnaie libellée :	EUR
Émetteur :	Enfuce License Services Ltd, société de droit finlandais dont l'adresse est Metsänneidonkuja 12, 02130 Espoo, Finlande, courriel issuing.support@enfuce.com. Enfuce est inscrit au registre des commerçants finlandais sous le numéro 2992502-3 et est agréé en tant qu'établissement de monnaie électronique et de paiement. Enfuce est supervisé par l'autorité finlandaise de surveillance financière, Snellmaninkatu 6, 00101 Helsinki, tél. 09 183 51, finanssivalvonta(at)finanssivalvonta.fi.
Greenway :	Greenway SAS code d'identité commerciale 978 860 062, société de droit français dont le siège social est situé au 5 rue Pleyel, 93200 Saint-Denis, France. Adresse électronique : hello@greenway.care

Fournisseur de crédit :	<p>ABN AMRO Asset Based Finance N.V. France RCS de Nanterre 880 131 602. 39. rue Anatole France 92532 Levallois-Perret</p> <p>DEFACTO SAS 50 rue de Rochechouart, 75009, Paris RCS : 899 270 979 R.C.S. Paris</p> <p>Ou tout autre fournisseur de crédit mis en place pour vous pour les cartes et approuvé par Enfuce.</p>
Interface utilisateur :	<p>Site web www.greenway.care et application mobile</p> <p>L'interface utilisateur permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> · la commande et l'administration des cartes ; · l'activation, la consultation des transactions, la consultation du solde disponible, le blocage et le déblocage des cartes et les demandes de renseignements auprès du service clientèle concernant l'utilisation des cartes et/ou du solde disponible.
Limite de la carte non utilisée :	Une carte peut être bloquée ou résiliée si elle reste inactive, c'est-à-dire inutilisée pendant une période de douze (12) mois consécutifs.
Limites de transaction :	Comme indiqué dans l'annexe.
Utilisation de la carte :	<p>Mobile/e-commerce : Oui</p> <p>Retraits aux guichets automatiques : Oui</p> <p>Transferts de solde : Non</p> <p>Territoire d'utilisation : Dans le monde entier</p> <p>Restriction d'utilisation : Veuillez également consulter les catégories de commerçants à haut risque restreintes dans l'annexe.</p>

Vous devez accepter et respecter les présentes conditions pour pouvoir utiliser la carte. Il vous sera demandé de confirmer votre acceptation des présentes conditions lorsque vous ferez une demande de carte. Si vous n'acceptez pas les présentes conditions, nous ne serons pas en mesure de traiter votre demande de carte et/ou d'activer une carte. Les présentes conditions en vigueur au moment de votre demande seront affichées sur l'interface utilisateur.

Les présentes conditions constituent un accord juridiquement contraignant entre vous et nous. En confirmant votre accord sur ces conditions au nom de la personne morale ou de l'organisation que vous représentez, c'est-à-dire le titulaire du compte, vous confirmez que vous avez l'autorité nécessaire pour conclure un accord juridiquement contraignant. Veuillez noter que Greenway n'est pas partie à cet accord et que votre relation avec Greenway est régie par un accord distinct, désigné dans les présentes Conditions comme l'Accord Greenway.

Veuillez lire attentivement les présentes conditions et en conserver une copie pour référence ultérieure.

ARTICLE 1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1.1 Les termes définis ont la signification indiquée ci-dessous, sauf s'ils sont définis ailleurs dans les présentes conditions :

"Propriétaire du compte" : vous, l'entité ou l'organisation à laquelle les cartes sont émises, qui possède les fonds disponibles sur les cartes et qui est autorisée à permettre aux utilisateurs de cartes d'utiliser les cartes.

"Droit applicable" : toutes les lois applicables, y compris les statuts, les instruments statutaires, les règlements, les décisions de justice et les jugements, toutes les exigences, les orientations ou les codes de pratique stipulés par une autorité réglementaire applicable, et y compris toute règle ou exigence applicable d'un système de cartes lié à l'émission, à la vente, à l'autorisation ou à l'utilisation de la carte.

"DAB" : distributeur automatique de billets où les utilisateurs de la carte peuvent retirer de l'argent, si cette fonctionnalité est activée pour les cartes (comme indiqué dans la description du programme de la carte ci-dessus).

"Solde disponible" désigne, pour chaque carte, le montant du crédit mis à disposition par le fournisseur de crédit pour être utilisé avec chaque carte, toujours sous réserve des limites de transaction, comme spécifié dans les présentes conditions.

Par **"jour ouvrable"**, on entend du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures CET, à l'exclusion des jours fériés bancaires, nationaux et publics en Finlande.

"Carte" désigne chacun des types d'instruments de paiement spécifiés dans la description du programme de cartes ci-dessus, tels que les cartes physiques, les cartes virtuelles ou les cartes à jetons (porte-monnaie électronique), que nous vous émettons dans la Devise de référence. Les références à une carte incluent tous les détails de sécurité liés à cette carte.

"Système de cartes" : le réseau de paiement auquel les cartes sont connectées, tel que spécifié dans la description du programme de cartes.

"Utilisateur de la carte" : une personne à laquelle une carte est fournie et qui est valablement autorisée par vous à utiliser les fonds de la carte en votre nom.

"Fournisseur de crédit" : l'entité identifiée comme telle dans la description du programme de cartes ou toute autre entité qui vous fournit une facilité de crédit pour les cartes et avec laquelle vous concluez un contrat de crédit à cette fin.

"Services à la clientèle" désigne l'assistance fournie par Greenway en ce qui concerne la Carte et le Programme de la Carte, dont les détails sont décrits dans l'Annexe aux présentes Conditions.

"Monnaie libellée" : la monnaie spécifiée dans la description du programme de la carte.

Les **"données personnelles"** désignent toutes les données d'identité personnelles relatives à une demande de carte et à l'utilisation de la carte, y compris (mais sans s'y limiter) les données suivantes concernant les utilisateurs de la carte : nom, date de naissance, adresse personnelle, adresse électronique et numéro de téléphone (fixe et/ou mobile), et peuvent inclure des données de sécurité. Les détails complets des données personnelles que nous traitons sont exposés dans notre politique de confidentialité (<https://enfuce.com/privacy-and-data-protection/>).

"PIN" ou **"code PIN"** : le numéro d'identification personnel utilisé pour autoriser les transactions effectuées à l'aide de la carte.

On entend par **"TPV"** un terminal de point de vente.

"Convention Greenway" : toute convention entre vous et Greenway relative au programme de cartes, y compris les conditions d'utilisation de l'interface utilisateur et les conditions applicables aux services supplémentaires qui vous sont fournis par Greenway.

"Autorité de régulation" désigne, selon le contexte, tout système de cartes et/ou toute autorité de régulation ou agence ayant compétence sur nous ou Greenway en ce qui concerne l'émission, la commercialisation, la vente, l'autorisation ou l'utilisation des cartes ou des services fournis en vertu des présentes Conditions, y compris, sans limitation, l'Autorité finlandaise de surveillance financière.

"Détails de sécurité" : certaines informations relatives à une carte et à son utilisation, par exemple les détails personnels ou les mots de passe des utilisateurs de la carte, le code PIN de la carte, le numéro de la carte (y compris le numéro CVV à trois chiffres), sa date d'expiration ou le mot de passe associé à votre compte et/ou à tout compte d'utilisateur de la carte sur l'interface utilisateur.

Par **"transaction"**, on entend l'utilisation d'une carte pour (i) effectuer un paiement ou un achat de biens ou de services auprès d'un commerçant sur Internet, par téléphone ou par correspondance ou (ii) retirer de l'argent à un distributeur automatique de billets ou auprès d'une banque, lorsque cela est autorisé.

"Interface utilisateur" désigne le site web, les sous-sites ou les applications mobiles qui vous sont fournis par Greenway conformément à la Convention Greenway et sous réserve de celle-ci, où vous et les Utilisateurs de la Carte pouvez effectuer certaines opérations en relation avec les Cartes, comme spécifié dans la Description du Programme de la Carte. L'"interface utilisateur" comprend tous les sous-sites accessibles uniquement à vos utilisateurs administratifs autorisés à commander et à gérer les cartes, ainsi que les interfaces des utilisateurs de cartes.

ARTICLE 2. ÉLIGIBILITÉ ET AUTRES CONTRÔLES

2.1 Une demande de carte peut être soumise à certains contrôles d'éligibilité et autres effectués par Greenway en notre nom, par exemple pour vérifier les détails de l'organisation du titulaire du compte et/ou si l'utilisateur de la carte proposé remplit les critères d'éligibilité de la carte convenus entre vous et Greenway. Nous nous réservons le droit d'effectuer des contrôles d'éligibilité et d'autres contrôles pertinents à l'égard de tout Utilisateur de la Carte. Vous acceptez de fournir toutes les informations et tous les documents demandés par Greenway. Veuillez noter que Greenway peut faire appel à des tiers pour vérifier certaines informations, par exemple des agences de référence en matière de crédit.

2.2 Toutes les informations que vous fournissez doivent être exactes et véridiques au mieux de vos connaissances. Vous devez rapidement informer le service clientèle de toute modification des informations que vous avez fournies ou, si cette fonctionnalité est disponible, mettre à jour vos informations dans l'interface utilisateur. Vous devez notifier toute modification de ces informations, toute sanction susceptible de vous affecter ou d'affecter tout utilisateur de la carte, ou si l'utilisation d'une carte peut devenir illégale pour toute autre raison.

2.3 Nous (et Greenway en notre nom) nous réservons le droit d'effectuer des contrôles supplémentaires (y compris à l'égard des utilisateurs de la carte) après l'émission et/ou l'activation d'une carte, par exemple avant le traitement d'une transaction.

2.4 Si vous ne fournissez pas les informations ou les documents demandés par Greenway ou par nous-mêmes, nous pourrions être dans l'incapacité d'émettre la/les Carte(s) et/ou de traiter les Transactions, voire de suspendre tout ou partie des Cartes et finalement de résilier le présent contrat avec vous.

2.5 Il est de votre responsabilité, et vous nous garantissez et déclarez en permanence que vous avez fourni les notifications appropriées et, si les lois applicables l'exigent, que vous avez obtenu tous les consentements nécessaires de la part des utilisateurs de la carte afin de nous transmettre toute information concernant ces utilisateurs.

2.6 Toutes les demandes et activations de cartes sont à notre discrétion et nous pouvons refuser d'accepter votre demande.

ARTICLE 3. NOTRE RÔLE ET LE RÔLE DE GREENWAY

3.1 Nous sommes l'émetteur de la carte et nous traitons toutes les transactions effectuées avec la carte.

3.2 Le programme de cartes vous est fourni en collaboration avec Greenway, qui vous fournit l'interface utilisateur, accepte et traite les demandes de cartes en notre nom, fournit des services à la clientèle et effectue certaines activités liées à l'administration et à la gestion du programme de cartes en notre nom.

3.3 Greenway fait également appel à un fournisseur de crédit qui vous fournit la ligne de crédit, dans le cadre d'un accord direct entre vous et le fournisseur de crédit. Nous ne sommes pas partie à ce contrat de crédit et nous ne sommes pas responsables de l'octroi du crédit lié à la carte.

3.4 Greenway est votre principal point de contact et si vous ou tout utilisateur de la carte avez des questions ou des problèmes liés à l'utilisation des cartes, vous et les utilisateurs de la carte devez contacter Greenway par l'intermédiaire du service clientèle.

3.5 Greenway est autorisée à collecter et à nous transmettre toutes les informations, communications et instructions soumises par vous ou par tout utilisateur de la carte, par exemple la demande de carte ou les demandes faites par l'intermédiaire du service clientèle.

3.6 Nous pouvons exercer nos droits en vertu des présentes Conditions par l'intermédiaire de Greenway et, dans cette mesure limitée, les références à "nous", "nous" ou "notre" seront interprétées comme des références à Greenway.

ARTICLE 4. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA CARTE

4.1 La carte est un instrument de paiement, permettant un paiement immédiat, qui peut être utilisé pour payer des biens et des services dans les lieux qui acceptent les cartes marquées par le système de cartes.

4.2 La carte reste notre propriété et doit nous être restituée ou détruite à notre demande.

4.3 L'utilisation de la carte est personnelle à l'utilisateur de la carte. Les utilisateurs de cartes ne peuvent pas céder leurs droits d'utilisation de leurs cartes à quelqu'un d'autre et il leur est strictement interdit de permettre à un tiers d'utiliser leurs cartes.

4.4 Aucun intérêt n'est dû sur le solde disponible de la carte et aucun fonds chargé sur la carte ne constitue un dépôt auprès de nous.

4.5 Les cartes nécessiteront l'utilisation d'une facilité de crédit pour chaque carte, telle que fournie ou arrangée pour vous par Greenway. Nous ne sommes pas responsables des facilités de crédit qui n'ont pas été mises à disposition et nous ne fournissons pas de services d'extension de crédit pour la carte.

4.6 Les informations relatives au solde disponible, aux transactions et aux méthodes de financement de la carte figurent dans l'interface utilisateur et la convention Greenway.

ARTICLE 5. ACTIVATION ET UTILISATION DE LA CARTE

5.1 Une carte physique doit être activée par l'utilisateur de la carte dans le délai notifié. Une procédure d'activation sera fournie avec la carte.

5.2 Chaque carte expire à la date indiquée sur la carte et ne peut être utilisée après son expiration.

5.3 Une carte ne peut être utilisée que si elle dispose d'un solde disponible suffisant pour effectuer une transaction et payer les frais qui y sont associés. Si le solde disponible est insuffisant pour payer une transaction (y compris les frais applicables), la transaction sera refusée. Le montant de chaque transaction et les frais associés seront déduits du solde disponible.

5.4 Le fournisseur de crédit mandaté par Greenway peut facturer des intérêts sur toute somme prélevée sur le solde disponible à la suite d'une transaction et de la déduction des frais. Ces intérêts seront imputés à la Carte, réduisant ainsi le Solde disponible. Veuillez-vous référer à l'accord de crédit avec le fournisseur de crédit pour plus de détails sur la manière dont les intérêts s'appliqueront à vos Cartes et sur la manière dont les remboursements de crédit doivent être effectués au fournisseur de crédit.

5.5 Les frais spécifiés dans le barème seront déduits du solde disponible. Si, pour quelque raison que ce soit, nous ne sommes pas en mesure de porter à vos cartes les frais ou autres sommes qui nous sont dues, vous acceptez d'effectuer le paiement dès que possible après réception d'une demande de paiement de notre part ou de la part de Greenway.

5.6 La description du programme et les dispositions de l'annexe précisent les restrictions et les limites qui s'appliquent à l'utilisation des cartes.

5.7 Vous vous engagez à accepter un crédit sur une carte (c'est-à-dire une augmentation du solde disponible) si vous ou tout utilisateur de la carte avez droit à un remboursement pour quelque raison que ce soit.

5.8 Nous ne sommes pas tenus de garantir que tous les commerçants, points de vente et guichets automatiques accepteront la carte (qu'il s'agisse d'une carte physique ou d'un jeton via un portefeuille numérique).

5.9 Si (dans des circonstances exceptionnelles ou par erreur) nous effectuons une transaction alors que le solde disponible est insuffisant, nous déduisons ces montants de toute recharge ultérieure ou de tout autre paiement augmentant le solde disponible ou, si le solde disponible n'est pas suffisant, nous pourrions vous demander de rembourser ces montants.

5.10 Certains commerçants peuvent générer une pré-autorisation pour réserver un montant qui peut être supérieur à la transaction de paiement qui en résulte. C'est le cas, par exemple, lorsque la carte est utilisée pour réserver un hôtel ou une voiture de location et que le montant final de la facture n'est pas connu. Dans ce cas, si le solde disponible n'est pas suffisant, la demande d'autorisation préalable peut être refusée. Pour ce type de services, les utilisateurs de la carte doivent s'assurer que leur carte dispose d'un solde disponible suffisant pour couvrir le montant requis par la préautorisation.

5.11 Nous ne recommandons pas l'utilisation de la carte comme garantie de paiement futur, par exemple comme dépôt, car dans ces situations les commerçants peuvent estimer la facture finale et ce montant estimé sera temporairement indisponible pour être dépensé avec la carte.

5.12 Si un commerçant accepte de rembourser une carte (si la carte a été utilisée pour effectuer la transaction), le commerçant peut traiter le remboursement par l'intermédiaire d'un point de vente. Les montants crédités sur la carte au titre des remboursements effectués par les commerçants augmentent le solde disponible de la carte lorsque nous recevons une confirmation du système de cartes que le remboursement du

commerçant a été effectué. Si le montant crédité sur la carte est supérieur au montant du remboursement, le montant excédentaire peut être déduit de votre solde disponible et restitué au commerçant. Des frais de chargement peuvent s'appliquer aux remboursements effectués par l'intermédiaire d'un point de vente, si ces frais sont spécifiés dans le barème.

5.13 Vous devez vous assurer que les transactions effectuées par les utilisateurs des cartes ne contreviennent à aucune loi applicable et qu'ils se conforment à tout moment à toutes les lois applicables relatives à l'utilisation des cartes.

5.14 La capacité de vos utilisateurs à utiliser la carte ou à y accéder peut occasionnellement être interrompue, par exemple, si nous devons effectuer une maintenance sur nos systèmes ou si le système de cartes rencontre des problèmes dans le traitement des transactions. Vous ou les utilisateurs de la carte devez informer le service clientèle de tout problème rencontré lors de l'utilisation de la carte ou signaler le problème via l'interface utilisateur et nous ferons de notre mieux pour résoudre ces problèmes dans les plus brefs délais.

5.15 Vous ou les utilisateurs de la carte pouvez demander le blocage ou le déblocage de la carte en contactant le service clientèle ou en utilisant l'interface utilisateur. Le blocage d'une carte ne satisfait pas à l'obligation des utilisateurs de la carte de nous informer de la perte, du vol, de l'abus ou de l'utilisation frauduleuse présumés ou réels de la carte ou des détails de sécurité. Veuillez consulter la clause 5 pour plus de détails sur ce qu'il convient de faire dans ces circonstances.

5.16 Vous êtes responsable de toute utilisation des cartes et de tous les actes et omissions des utilisateurs des cartes. Vous garanzissez, déclarez et vous engagez à veiller à ce que tous les utilisateurs des cartes soient informés du contenu des présentes conditions et comprennent les obligations liées à l'utilisation des cartes.

ARTICLE 6. PORTEFEUILLES NUMÉRIQUES

6.1 Cette clause 6 s'applique si un portefeuille numérique (par exemple Apple Pay et Google Pay) est activé pour les cartes dans le cadre du programme de cartes.

6.2 L'utilisation d'un portefeuille numérique est soumise aux conditions générales du fournisseur du portefeuille numérique, qui seront fournies aux utilisateurs de la carte lorsqu'ils activeront un portefeuille numérique sur leur appareil. Nous ne sommes pas responsables des conditions d'utilisation des portefeuilles numériques.

6.3 Pour utiliser une carte dans un portefeuille numérique ou pour la retirer du portefeuille numérique, les utilisateurs de la carte doivent suivre les instructions du fournisseur du portefeuille. Certains fournisseurs de portefeuilles numériques peuvent restreindre l'utilisation de certaines cartes ou limiter le nombre de cartes ajoutées. Veuillez noter que la fonctionnalité du portefeuille ne relève pas de notre responsabilité et que toutes les questions relatives à l'utilisation des portefeuilles doivent être adressées au fournisseur du portefeuille concerné.

6.4 Les transactions par carte à l'aide d'un portefeuille numérique peuvent être effectuées auprès des commerçants qui acceptent le portefeuille numérique en question.

6.5 En cas de perte ou de vol de l'appareil dans lequel un portefeuille numérique stockant une carte est activé, les utilisateurs de la carte doivent nous en informer immédiatement et traiter l'incident comme s'il s'agissait d'une perte ou d'un vol de la carte. Avant de vendre ou de céder l'appareil, la carte doit être retirée du portefeuille.

6.6 Les utilisateurs de cartes doivent être attentifs à tout message les informant qu'une carte a été ajoutée à un portefeuille numérique et informer immédiatement le service clientèle s'ils soupçonnent une fraude.

6.7 L'utilisation d'une carte dans un portefeuille numérique peut être suspendue par nous dans certaines situations exceptionnelles, afin de protéger la sécurité de la carte. Si une carte expire ou est résiliée, les utilisateurs ne pourront plus utiliser leurs cartes dans le portefeuille.

ARTICLE 7. SÉCURITÉ DES CARTES

7.1 Les utilisateurs de cartes doivent signer le verso des cartes physiques dès qu'ils les reçoivent.

7.2 Les utilisateurs de la carte doivent traiter la carte comme de l'argent liquide. Si un tiers accède à une carte et/ou aux données de sécurité, vous pouvez perdre une partie ou la totalité de l'argent que vous détenez sur la carte, de la même manière que si vous perdiez de l'argent liquide.

7.3 La carte et ses données de sécurité (y compris le code PIN) doivent être conservées en toute sécurité en prenant les mesures appropriées, y compris, mais sans s'y limiter, les suivantes :

- (a) ne jamais permettre à quelqu'un d'autre d'utiliser la carte et ne jamais communiquer le code PIN ou d'autres détails de sécurité à qui que ce soit ;
- (b) ne pas transporter le code PIN avec la carte ou l'enregistrer dans un endroit où il peut être consulté par d'autres personnes ;
- (c) ne pas interférer avec la bande magnétique ou le circuit intégré (c'est-à-dire la puce) de la carte ;
- (d) se conformer à toutes les instructions que nous ou Greenway donnons concernant la sécurité de la carte et des données de sécurité ;
- (e) n'utiliser que des sites Internet sécurisés et des commerçants de confiance pour effectuer des transactions ;
- (f) choisir des mots de passe forts qui mélangent des caractères alpha et numériques lors de la gestion de la carte via l'interface utilisateur ;
- (g) vérifier que les distributeurs de billets ne présentent pas de signes de falsification, par exemple de fausses façades, avant de les utiliser ;
- (h) détruire toutes les informations personnelles ou les données de sécurité relatives à la carte qui pourraient être utilisées par un usurpateur d'identité ; et
- (i) signaler la perte, le vol ou le détournement des données de sécurité relatives à la carte au service clientèle et à tout organisme compétent afin de les avertir de toute tentative potentielle d'usurpation d'identité en votre nom.

7.4 Les utilisateurs de la carte ne sont jamais tenus de fournir le code PIN par téléphone ou sur Internet pour payer des biens ou des services ou pour effectuer toute autre transaction. Si quelqu'un demande à un utilisateur de carte de révéler son code PIN, il doit refuser de le faire et signaler l'incident au service clientèle.

7.5 Le code PIN peut être désactivé si un code PIN incorrect est saisi trois (3) fois à tous les guichets automatiques et/ou points de vente. Si le code PIN est désactivé, l'utilisateur de la carte doit se rendre dans l'interface utilisateur ou contacter le service clientèle pour réactiver le code PIN. Un délai de vingt-quatre (24) heures peut être nécessaire pour réactiver le code PIN.

7.6 Les utilisateurs de cartes ne doivent en aucun cas nous envoyer des cartes actives et/ou chargées, à nous, à Greenway ou à un tiers, par la poste ou par toute autre méthode de livraison non sécurisée.

ARTICLE 8. AUTORISER LES TRANSACTIONS

8.1 Les utilisateurs de la carte devront autoriser chaque transaction afin que nous puissions en vérifier l'authenticité. Pour les transactions aux points de vente utilisant la carte physique, les utilisateurs de la carte peuvent être invités à les autoriser, le cas échéant : a) en tapant le code PIN sur un terminal de paiement (c'est-à-dire un terminal de paiement à puce et à code PIN) ; ou b) en signant un bon de vente. Les transactions d'un montant inférieur ou égal à 50 euros peuvent être autorisées en tapant simplement la carte physique (ou l'appareil mobile, si un portefeuille électronique est activé pour la carte) sur un terminal de paiement sans contact. Toutefois, les transactions sans contact supérieures à 50 euros nécessitent une étape d'autorisation supplémentaire, par exemple la saisie de votre code PIN dans le terminal de point de vente.

8.2 Lorsque les utilisateurs de la carte l'utilisent pour effectuer des achats en ligne d'un montant égal ou supérieur à 30 euros, il leur est demandé, en plus de fournir les détails de la carte, de confirmer leur identité. En fonction de la technologie d'authentification utilisée, il peut leur être demandé d'authentifier la transaction par : (i) quelque chose qu'il connaît, par exemple un mot de passe ; (ii) quelque chose qu'il a, par exemple un code d'accès envoyé à son téléphone portable, un lecteur de carte ou un autre dispositif générant un code d'accès à usage unique ; et (iii) quelque chose qu'il est, par exemple en utilisant un scanner d'empreintes digitales, la reconnaissance faciale ou d'autres méthodes d'authentification permettant de vérifier que c'est bien l'utilisateur de la carte qui autorise la transaction. Une technologie appelée 3D Secure est souvent utilisée par les commerçants pour faciliter l'authentification en ligne sécurisée, et certaines technologies permettent aux utilisateurs de la carte d'utiliser l'interface utilisateur dans le cadre du processus d'autorisation de la transaction. Veuillez noter que nous ne sommes pas responsables de ces technologies d'authentification et que nous ne pouvons être tenus pour responsables de tout ce qui est lié à l'utilisation de ces technologies.

8.3 Une fois qu'une transaction a été autorisée par un utilisateur de carte, elle ne peut être annulée et le moment de réception d'un ordre de transaction est celui où nous recevons l'autorisation de l'utilisateur de carte.

ARTICLE 9. PERTE, VOL ET UTILISATION ABUSIVE DES CARTES

9.1 Si une carte est perdue, volée, détournée ou susceptible d'être détournée par un tiers ou si vous soupçonnez qu'une autre personne peut connaître le code PIN ou d'autres détails de sécurité ou a effectué une transaction non autorisée, l'utilisateur de la carte doit cesser d'utiliser la carte et en informer directement les services clients (et bloquer votre carte via l'interface utilisateur, si cette fonctionnalité est disponible) . L'utilisateur de la carte doit le faire dès qu'il a connaissance de la perte, du vol, du détournement ou de l'utilisation non autorisée de la carte ou des données de sécurité. Sauf si elle a déjà été bloquée via l'interface utilisateur, la carte sera suspendue afin d'éviter d'autres pertes.

9.2 L'utilisateur de la carte devra nous confirmer par écrit les détails de la perte, du vol ou de l'utilisation abusive et il pourra vous être demandé, ainsi qu'à l'utilisateur de la carte, de nous aider, d'aider nos agents ou la police en cas de vol de la carte ou de suspicion d'utilisation abusive de la carte.

9.3 Les cartes de remplacement seront envoyées à l'adresse la plus récente qui nous a été communiquée en tant qu'adresse de livraison de la carte et peuvent faire l'objet d'une redevance telle que définie dans l'annexe.

9.4 Si une carte déclarée perdue est retrouvée par la suite, elle ne doit pas être utilisée sans que vous n'ayez contacté le service clientèle et obtenu son accord.

ARTICLE 10. TRANSACTIONS NON AUTORISÉES ET CONTESTÉES

10.1 Vous ou l'utilisateur de la carte concerné devez informer le service clientèle **dès que vous/ils avez connaissance (et au plus tard dans les 24 heures)** d'une transaction qui n'a pas été autorisée par l'utilisateur de la carte conformément à la clause 8.1 ci-dessus, ou si vous ou l'utilisateur de la carte estimez que nous avons mal exécuté une transaction. Nous devons être informés au plus tard trente (30) jours après la date à laquelle cette transaction a affecté le solde disponible sur la carte.

10.2 Nous enquêterons sur les circonstances qui ont conduit à la transaction non autorisée ou mal exécutée. Nous pouvons vous demander et/ou demander à l'utilisateur de la carte concerné de nous fournir des informations et des documents justificatifs pour nous aider dans notre enquête et vous acceptez de coopérer avec nous et de faire en sorte que l'utilisateur de la carte concerné coopère avec nous.

10.3 Sous réserve des autres dispositions de la présente clause 10 nous rembourserons le montant de la transaction (ainsi que les frais et intérêts applicables) et rétablirons le solde disponible au niveau où il aurait été si la transaction n'avait pas eu lieu, au plus tard le jour ouvrable suivant la date à laquelle nous avons eu connaissance d'une transaction non autorisée ou mal exécutée, sauf si nous avons des motifs raisonnables de soupçonner qu'il s'agit d'une fraude.

10.4 Vous n'aurez pas droit à un remboursement pour une transaction non autorisée ou mal exécutée si

(a) Vous ou l'utilisateur de la carte concerné n'avez pas informé le service clientèle conformément à la clause 10.1

(b) la transaction non autorisée est le résultat de : (i) d'une fraude commise par vous ou par l'utilisateur de la carte ; ou (ii) du non-respect par l'utilisateur de la carte, intentionnellement ou par négligence grave, des exigences de sécurité relatives à la carte (telles que spécifiées dans la clause 7 ci-dessus).

Si vous n'avez pas droit à un remboursement en raison de ce qui précède et si nous l'avons déjà traité, nous serons en droit de déduire le montant du remboursement de votre solde disponible.

10.5 Si la transaction non autorisée résulte de la perte, du vol ou du détournement (c'est-à-dire de l'utilisation par quelqu'un d'autre) de la carte ou des données de sécurité, vous serez responsable de tous les coûts de la transaction non autorisée.

10.6 Tout remboursement reçu par vous est votre seul recours et nous ne serons pas responsables envers vous de toute autre perte subie à la suite d'une transaction non autorisée.

10.7 Si nous avons correctement traité une transaction autorisée par l'utilisateur de la carte, mais que vous ou l'utilisateur de la carte décidez de contester la transaction et de demander un remboursement, l'utilisateur de la carte doit contacter le commerçant qui a effectué le paiement. S'il refuse d'effectuer un remboursement, nous pouvons être en mesure de soulever le litige auprès du système de cartes et, si le litige aboutit, le système de cartes peut émettre une rétrofacturation sur la carte. Nous traiterons toutes les demandes de rétrofacturation conformément aux règles du système de cartes applicable et nous ne pouvons pas garantir que des

rétrofacturations seront émises. À moins que nous ne recevions le montant de la rétrofacturation de la part du système de cartes, nous ne sommes pas tenus de créditer les rétrofacturations sur la carte.

10.8 Si nous remboursons ou créditions par erreur une carte, nous sommes en droit de réclamer le montant correspondant à la carte en le déduisant du solde disponible.

ARTICLE 11. RESPONSABILITÉ

11.1 Références à la responsabilité dans la présente clause 11 incluent tout type de responsabilité découlant des présentes conditions ou en rapport avec celles-ci, y compris, mais sans s'y limiter, la responsabilité contractuelle, délictuelle (y compris la négligence), la fausse déclaration, la restitution ou autre.

11.2 Aucune des parties ne peut bénéficier des limitations et exclusions énoncées dans la présente clause en ce qui concerne toute responsabilité découlant de son manquement délibéré.

11.3 Aucune disposition des présentes conditions n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de dommages corporels causés par notre négligence, notre responsabilité en cas de fraude ou de déclaration frauduleuse, ou toute autre responsabilité que la loi ne nous permet pas d'exclure ou de limiter.

11.4 Nous ne sommes pas responsables :

(a) toute question découlant de ou en rapport avec votre relation avec Greenway (y compris en ce qui concerne l'accord Greenway) et/ou tout tiers engagé par Greenway en rapport avec le programme de carte (y compris le fournisseur de crédit), ou toute perte ou tout dommage causé par d'autres tiers ;

(b) tout litige concernant la qualité des biens ou des services achetés auprès d'un commerçant qui a accepté la carte ou les frais supplémentaires facturés par l'opérateur de terminaux de point de vente ou de guichets automatiques (par exemple, lorsqu'un utilisateur de carte se voit proposer une conversion de devises dynamique à un point de vente)

(c) la perte de bénéfices, la perte de ventes ou d'affaires, la perte d'accords ou de contrats, la perte d'économies anticipées, la perte d'utilisation ou la corruption de données ou d'informations, la perte ou l'endommagement de la bonne volonté et toute perte indirecte ou consécutive ;

(d) les pertes ou dommages qui ne sont pas dus à une violation des présentes conditions ou des lois applicables ;

(e) les pertes ou dommages causés par des événements échappant à notre contrôle (ou à celui de nos agents ou sous-traitants) et que nous n'aurions pas pu éviter (par exemple, une guerre ou une grève) ;

(f) la perte ou le dommage causé par votre violation ou celle d'un utilisateur de la carte des présentes conditions ou de toute loi applicable ;

(g) la perte ou le dommage causé par des biens ou des services achetés au moyen d'une carte, si un commerçant refuse d'accepter une carte ou si un distributeur automatique de billets ou un autre prestataire de services de retrait d'argent refuse d'accepter la carte ; ou

(h) a été causée par une transaction refusée en raison d'un solde disponible insuffisant pour couvrir le montant de la transaction et tous les frais applicables.

11.5 Sous réserve de la clause 10.3 (remboursement des transactions non autorisées) et de la clause 11.3 (responsabilité non exclue ou limitée), si nous sommes jugés responsables envers vous, notre responsabilité totale envers vous dans le cadre de cet accord n'excédera pas 10 000 euros.

11.6 Vous devez nous notifier votre intention d'introduire une réclamation à notre encontre dans un délai de 6 mois à compter de la date de l'événement donnant lieu à votre réclamation. Si vous ne le faites pas, et sous réserve de la clause 11.3 nous n'aurons aucune responsabilité envers vous en ce qui concerne cet événement.

11.7 Vous nous indemniserez intégralement et sur demande pour toute perte ou tout dommage que nous subirons (y compris les dépenses et les coûts que nous encourrons, tels que les frais de justice) à la suite d'une violation des présentes conditions, si nous devons faire appliquer l'une des dispositions des présentes conditions à votre encontre (par exemple si vous ne nous payez pas les sommes qui nous sont dues), ou si vous ou les utilisateurs de votre carte utilisez les cartes de manière frauduleuse. Vous resterez responsable même après la résiliation du présent accord ().

11.8 Si une carte est défectueuse ou endommagée par notre faute, notre responsabilité se limite à l'obligation de remplacer la carte et de payer les frais d'envoi sans vous facturer les frais de remplacement. La carte défectueuse doit nous être renvoyée en l'état par courrier recommandé.

ARTICLE 12. NOS DROITS DE SUSPENSION

12.1 Nous avons le droit de refuser de traiter une transaction et/ou de suspendre une ou toutes les cartes (le cas échéant) dans des circonstances exceptionnelles telles que :

- (a) nous soupçonnons que la sécurité d'une carte a été compromise de quelque manière que ce soit ou que la carte, le code PIN ou toute autre information de sécurité ont été ou risquent d'être utilisés à mauvais escient ;
- (b) si nous avons de bonnes raisons de soupçonner que vous ou l'utilisateur de la carte concerné avez un comportement frauduleux, êtes impliqué dans une activité illégale ou illicite (par exemple le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme) ou utilisez la carte à toute autre fin illégale ;
- (c) nous sommes tenus de le faire en vertu du droit applicable ou si nous pensons que la poursuite de l'utilisation de la carte peut constituer une infraction au droit applicable ;
- (d) votre accès ou celui de l'utilisateur de la carte concerné à l'interface utilisateur a été suspendu ou résilié, ou si votre convention Greenway est résiliée ;
- (e) si vous ou l'utilisateur de la carte concerné commettez une infraction grave aux présentes conditions (l'infraction grave comprend les infractions répétées) ;
- (f) si nous avons de bonnes raisons de penser que cela est nécessaire pour des raisons de sécurité (par exemple, tout problème de sécurité affectant l'interface utilisateur ou les installations de traitement des cartes) ;
- (g) si les informations que vous ou l'utilisateur de la carte concerné nous avez fournies sont fausses ou incomplètes, ou si vous ou l'utilisateur de la carte concerné ne nous fournissez pas les informations que nous vous demandons raisonnablement ;
- (h) si nous vous avons demandé de nous verser l'argent que vous nous devez en vertu des présentes conditions et que vous ne l'avez pas fait en dépit d'un rappel ;
- (i) vous subissez un événement d'insolvabilité ou vous cessez d'exercer votre activité ;
- (j) il existe un risque important que vous ne puissiez pas remplir vos obligations de paiement envers le fournisseur de crédit ;
- (k) votre accord avec le fournisseur de crédit pour l'octroi d'un crédit en tant que source de financement de votre carte est suspendu ou résilié pour quelque raison que ce soit ;
- (l) la carte n'a pas été activée pendant la période d'activation notifiée ; ou
- (m) l'utilisateur de la carte concernée n'accède pas à sa carte pendant la période spécifiée dans la description du programme de la carte comme "limite d'utilisation de la carte".

12.2 Si cela est possible et approprié dans les circonstances, nous ou Greenway vous informerons avant que votre carte ne soit suspendue. Nous ne réactiverons une carte suspendue que si nous sommes convaincus que le(s) motif(s) de la suspension n'est (ne sont) plus applicable(s). Si nous pensons raisonnablement que les raisons de la suspension ne peuvent être rectifiées, nous aurons le droit d'annuler la carte concernée.

ARTICLE 13. CESSATION D'ACTIVITÉ

13.1 Les présentes conditions peuvent être résiliées à tout moment par vous en envoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours au service clientèle.

13.2 Nous pouvons résilier les présentes Conditions à tout moment et sans vous donner de raison en vous envoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours, qui vous sera normalement remis par Greenway.

13.3 Nous pouvons également résilier les présentes conditions moyennant un préavis plus court si nous le jugeons approprié dans les circonstances exceptionnelles énumérées à l'article 12 et lorsque la suspension d'un compte Carte spécifique n'est pas suffisante pour remédier aux circonstances. Nous, ou Greenway en notre nom, vous informerons des raisons pour lesquelles nous avons décidé de résilier les présentes Conditions.

13.4 La résiliation des présentes conditions signifie que toutes les cartes sont annulées.

13.5 Lorsqu'une carte a été annulée, qu'elle a expiré ou qu'elle a été retrouvée après avoir été déclarée perdue ou volée, l'utilisateur de la carte concerné doit la détruire en la coupant en deux au niveau de la bande magnétique et de la puce.

ARTICLE 14. PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Nous sommes le contrôleur de toutes les données personnelles associées à la demande et à l'utilisation des cartes et nous collecterons certaines informations sur l'acheteur et les utilisateurs des cartes afin de faire fonctionner le programme de cartes. La fourniture des données personnelles des utilisateurs de cartes et le traitement de ces données par nos soins sont nécessaires pour que nous puissions remplir nos obligations au titre des présentes conditions. Si vous ou les utilisateurs de cartes concernés ne fournissez pas les données personnelles que nous demandons, nous pourrions ne pas être en mesure de continuer à vous fournir nos services ou à fournir nos services aux utilisateurs de cartes concernés et nous pourrions refuser d'accepter une demande ou une activation de carte, ou même prendre des mesures pour résilier les présentes conditions.

14.2 Nous gérons et protégeons vos données personnelles et/ou celles des utilisateurs de la carte conformément à toutes les lois applicables en matière de protection des données. Pour obtenir des informations complètes et détaillées sur le moment et la raison pour laquelle nous recueillons des informations personnelles sur les utilisateurs de cartes, sur la manière dont nous les utilisons et sur les conditions dans lesquelles nous pouvons les divulguer, veuillez vous référer à notre [avis de confidentialité](https://enfuce.com/privacy-and-data-protection/) qui vous est fourni au moment où nous recueillons vos données personnelles et qui est disponible sur le site web suivant : <https://enfuce.com/privacy-and-data-protection/>.

ARTICLE 15. MODIFICATIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS

15.1 Si nous devons apporter des modifications aux présentes Conditions, nous demanderons à Greenway de vous informer des nouvelles Conditions, ou nous vous contacterons directement, au moins trente (30) jours avant la mise en œuvre des modifications. Dans des circonstances exceptionnelles, lorsqu'il nous est impossible de vous donner un préavis d'au moins trente (30) jours (par exemple en cas de changements législatifs urgents ou de changements requis par le système de cartes), la période de préavis peut être plus courte, mais nous ferons de notre mieux pour vous donner un préavis aussi long que possible ("**préavis de changement**").

15.2 Si nous devons introduire des modifications qui vous sont moins favorables que les conditions auxquelles vous avez consenti en acceptant les présentes conditions, et que vous n'acceptez pas ces nouvelles conditions, vous pouvez notifier au service clientèle que vous refusez les nouvelles conditions proposées. Vous devez en informer le service clientèle avant l'expiration de l'avis de modification, c'est-à-dire avant la date à laquelle nous proposons d'appliquer les nouvelles conditions. Si nous n'avons pas de nouvelles de votre part avant cette date, nous considérerons que vous avez accepté les modifications et vous serez réputé avoir accepté les nouvelles conditions.

15.3 Si vous refusez les nouvelles conditions, cela signifie que vous résiliez le présent accord. La résiliation de cet accord dans ces circonstances ne vous sera pas facturée.

ARTICLE 16. GÉNÉRAL

16.1 En acceptant les présentes conditions, vous consentez à ce que cet accord et toutes les informations et notifications relatives aux services qui vous sont fournis dans le cadre de cet accord soient rédigés en anglais.

16.2 La version anglaise des présentes conditions prévaudra sur toute autre version linguistique que nous pourrions publier de temps à autre.

16.3 Tous les avis et communications entre vous et nous seront rédigés en anglais. Si nous devons vous notifier quoi que ce soit, nous communiquerons normalement avec vous par l'intermédiaire de la Greenway. Nous pouvons également utiliser votre adresse électronique ou votre adresse personnelle pour vous envoyer des notifications ou des communications. Vous devez envoyer toutes les notifications ou communications via l'interface utilisateur ou contacter le service clientèle en premier lieu. Si vous devez nous envoyer un avis ou une communication directement, vous pouvez le faire par courrier électronique à l'adresse complaints@enfuce.com.

16.4 Vous n'êtes pas autorisé à transférer vos droits ou obligations en vertu des présentes conditions à qui que ce soit sans notre consentement écrit préalable. Nous pouvons transférer nos droits et obligations en vertu des présentes conditions à une autre entreprise de notre groupe sans votre consentement, mais nous vous informerons du transfert et veillerons à ce que vos droits n'en soient pas affectés.

16.5 Aucune disposition des présentes conditions ne sera interprétée comme conférant à un tiers des avantages ou des droits, y compris le droit de faire appliquer les présentes conditions.

16.6 Si une disposition des présentes conditions (ou une partie d'une disposition) est ou devient illégale, invalide ou inapplicable, la légalité, la validité et l'applicabilité de toute autre disposition des présentes conditions n'en seront pas affectées.

16.7 Si vous enfreignez les présentes conditions et que nous ne prenons aucune mesure, nous pourrions toujours exercer nos droits et recours dans toute autre situation où vous enfreignez les présentes conditions.

16.8 Les présentes conditions constituent l'intégralité de l'accord conclu entre nous.

16.9 Cet accord est conclu entre vous et nous et personne d'autre n'a le droit de s'appuyer sur ces conditions ou de les faire appliquer.

16.10 Les présentes conditions annulent et remplacent tout accord antérieur entre nous concernant les cartes, y compris tout accord écrit ou oral relatif à l'objet des présentes conditions.

ARTICLE 17. PLAINTES

17.1 Le programme de la carte est géré par Greenway. Si vous souhaitez nous contacter ou vous plaindre d'un aspect quelconque de notre service, veuillez contacter le service clientèle.

17.2 Si, après avoir reçu une réponse de l'équipe du service clientèle, vous n'êtes pas satisfait du résultat, vous pouvez nous adresser votre plainte à l'adresse suivante : complaints@enfuze.com.

17.3 Nous ferons tout notre possible pour trouver une solution à votre plainte. Si nous ne sommes pas en mesure de résoudre votre problème à votre satisfaction, nous vous expliquerons les raisons de notre décision.

ARTICLE 18. DROIT ET JURIDICTION

18.1 Les présentes conditions et tout litige en découlant seront exclusivement régis et interprétés conformément aux lois de la Finlande et soumis à la compétence exclusive des tribunaux du district d'Helsinki.

ARTICLE 19. ANNEXE

Sauf indication contraire, les mots et expressions figurant dans la présente annexe ont le même sens et la même interprétation que ceux définis dans les conditions.

1. Services à la clientèle

Le service clientèle peut être contacté par les moyens ci-dessous :

- a. Par téléphone +33183644487 les jours ouvrables entre 9h00 et 18h00 CET, du lundi au vendredi.
- b. Par courrier électronique : support@greenway.care
- c. Concernant l'interface utilisateur : <https://app.greenway.care>

Veuillez noter que Greenway et nous-mêmes nous réservons le droit, après vous en avoir informé au moment de l'appel, de surveiller/enregistrer les conversations entre vous et le service clientèle à des fins d'assurance qualité.

2. Frais de transaction

Tous les paiements effectués à l'aide de votre carte le seront dans la monnaie de référence. Si une carte est utilisée pour payer des biens et des services dans une devise différente de la devise de référence, le montant à payer sera converti au taux de conversion du système de cartes.

Vous acceptez et convenez que l'article 4 du règlement (UE) 2021/1230 du Parlement européen et du Conseil du 14 juillet 2021 concernant les paiements transfrontaliers dans l'Union (tel que modifié) ne s'applique pas.

Notez que les taux de change peuvent fluctuer et qu'ils peuvent changer entre le moment où la transaction est effectuée et le moment où elle est réglée et vous est facturée. Vous acceptez que toute modification du taux de change puisse être appliquée immédiatement et sans préavis.

FRAIS DE CHANGE

Opérations de change	Frais supplémentaires sur les opérations de change	Pas de frais
----------------------	--	--------------

⁽¹⁾ Remarque : certains commerçants, dans certains pays, peuvent facturer des frais supplémentaires pour le paiement par carte. Ces frais, qui sont fixés par le commerçant, vous seront communiqués au moment de l'achat.

FRAIS DE CARTE

Frais d'émission (en [devise])	Honoraires
Cotisation de la carte (pour la première carte émise)	9,90 EUR par carte
Frais de transaction et utilisation	
Retrait d'un distributeur automatique de billets (hors frais d'utilisation du distributeur)	3% par retrait
Frais divers	
Frais de remplacement de la carte (en cas de perte, de vol, de détournement, d'utilisation non autorisée ou pour toute autre raison)	9,90 EUR par carte
Frais récurrents	
Redevance mensuelle*	Un maximum de 7,00 EUR par carte et par mois**.

* Les frais mensuels seront facturés même si la carte est inactive (c'est-à-dire qu'elle n'a pas été utilisée) ou si la carte a expiré, tant qu'il y a un solde sur la carte.

** La cotisation mensuelle applicable à votre carte vous sera communiquée lors de votre inscription sur l'interface utilisateur.

Veillez noter que des taxes applicables ou d'autres frais ou prélèvements gouvernementaux peuvent être ajoutés aux frais susmentionnés.

FRAIS DE SERVICES WEB

Activation	gratuit
Obtenir les détails de toutes les transactions	gratuit
Récupérer et imprimer les déclarations	gratuit
Bloquer ou débloquer votre carte	gratuit

FRAIS DE RÉTROFACTURATION

Frais de gestion du remboursement	Frais applicables uniquement si la demande de rétrofacturation ou de remboursement n'est pas valable	Pas de frais
-----------------------------------	--	--------------

3. Limites de la carte

Les limites maximales de la Carte (solde, dépenses et retraits) seront convenues entre le Titulaire du compte et Greenway lors de l'enregistrement du Titulaire du compte par Greenway et seront disponibles dans l'Interface Utilisateur. Les utilisateurs administratifs du Titulaire du compte seront en mesure d'abaisser les limites de la carte pour une carte spécifique via l'Interface Utilisateur, et ces limites ajustées spécifiques à la carte seront disponibles pour les Utilisateurs de la carte via l'Interface Utilisateur.

4. Catégories de commerçants restreintes

Les transactions effectuées auprès des catégories de commerçants suivantes seront automatiquement refusées :

4829 - Mandats et virements

6012 - Institutions financières - Marchandises et services

6051 Institutions non financières - Monnaie étrangère, mandats (pas de virement) et chèques de voyage

6211 - Courtiers en valeurs mobilières

6540 - Opérations de financement de la POI (à l'exclusion de MoneySend)

7273 - Services de rencontres et d'escorte

7995 - Jeux de hasard

7800 - Loteries appartenant à l'État

7801 - Casinos sous licence gouvernementale (jeux d'argent en ligne)

7802 - Courses de chevaux/chiens sous licence gouvernementale